

Jean-Luc MATTEI

Notaire

Administration de l'Etude de Me Patrice GALAND

2 Rue du Quatre Septembre

75002 PARIS

Téléphone : (33-1) 42 96 60 50
Télécopieur : (33-1) 49 27 95 06

Collaborateurs :

Patrick LE CLAIR
Principal Clerc

Sébastien REGAUD
Notaire Assistant

Marc CHEVALLIER
Notaire stagiaire

Chrystel MIGNARD
Notaire stagiaire

Philippe VERMEILLE
Clerc hors rang

Monsieur Jocelyn PINOTEAU
2, rue Ampère

92800 PUTEAUX

Paris, le 22 Octobre 1996

RS/cv

Cher Monsieur,

Pour vous permettre d'en justifier partout où besoin sera, je vous confirme bien volontiers :

1°) - Que suivant acte reçu par Maître François-Xavier ROYET, Notaire à NUIITS-SAINT-GEORGES (Côte-d'Or), le 24 JANVIER 1996, vous avez vendu à :

Monsieur François Marie PARENT, Viticulteur et Madame Anne Françoise Monique GROS, son épouse demeurant ensemble à POMMARD (Côte-d'Or) Route d'Ivry

Sur la Commune de SAVIGNY-LES-BEAUNE (Côte-d'Or) une vigne en zone d'appellation d'origine contrôlée "Savigny-les-Beaune 1er Cru" (Clos des Guettes, rouge) cadastrée Section AE numéro 38 lieudit "Les Guettes" pour une contenance de 45 a 30 ca ;

OBSERVATION étant ici faite que la Section AE n° 38 provient de la division d'une parcelle de plus grande superficie, cadastrée Section AE n° 36 pour une contenance de 4 ha 40 a 21 ca.

2°) - Que suivant acte reçu par Maître Hervé BRUCHON, Notaire associé à DIJON (Côte-d'Or), le 30 AVRIL 1996, vous avez vendu à :

Monsieur Henri Philippe DUBOIS, Viticulteur, demeurant à CHOREY-les-BEAUNE (Côte-d'Or) célibataire majeur

Sur la Commune de SAVIGNY-LES-BEAUNE (Côte-d'Or) ci-dessus plus amplement désignée, une parcelle de vigne cadastrée Section AE n° 41 pour une contenance de 81 a 76 ca,

.../.....

OBSERVATION étant ici faite que ladite parcelle provient de la division d'une parcelle de plus grande superficie, cadastrée Section AE n° 39 pour une contenance de 3 ha 03 a 58 ca ; la-dite parcelle cadastrée Section AE n° 39 provenant elle-même de la division de la parcelle cadastrée Section AE n° 36 ci-dessus visée ;

3°) - Et qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Claude SEGAUD, Notaire associé à BEAUNE (Côte-d'Or), le 30 JUILLET 1996, vous avez vendu à :

La Société "S.C.E.A. TASCA"

Sur la Commune de SAVIGNY-LES-BEAUNE (Côte-d'Or) une parcelle de vigne ci-dessus plus amplement désignée, cadastrée Section AE :

- n° 42 pour une contenance de 1 ha 54 a 73 ca
- n° 40 pour une contenance de 67 a 26 ca
- et n° 43 pour une contenance de 71 a 28 ca

OBSERVATION étant ici faite que la parcelle cadastrée Section AE n° 37, provenant elle-même de la division de la parcelle cadastrée section AE n° 36, a été divisée en parcelle cadastrée Section AE n° 40, 42 et 43 ci-dessus désignées,

LE SURPLUS, cadastré Section AE n° 44 pour 16 a 45 ca et n° 45 pour 3 a 50 ca, reste vous appartenir.

Restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin,

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Sébastien REGAUD

